



LYSTER

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ DE LYSTER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée ;

QUE le conseil municipal a adopté le **6 novembre 2023**, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT 387 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION,
DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI) ;**

QU'en conformité avec le *Règlement 365 sur l'affichage des avis publics*, le présent avis sera affiché à l'extérieur du bureau municipal situé au 2375 rue Bécancour ainsi que sur le site internet de la municipalité au www.lyster.ca, dans la section Avis publics ;

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du *Règlement numéro 387* au bureau municipal, aux heures normales de bureau et peuvent demander une copie en faisant la demande par courriel à info@lyster.ca ou par téléphone au 819-389-5787 p. 1 ;

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à LYSTER ce 7 novembre 2023.

Mélissa Carbonneau
Directrice générale et Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

En conformité avec le *Règlement 365 sur l'affichage des avis publics*, je, Mélissa Carbonneau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lyster, certifie par la présente que j'ai affiché cet avis public concernant le *Règlement 387* à l'extérieur du bureau municipal situé au 2375 rue Bécancour ainsi que sur le site internet de la municipalité au www.lyster.ca, dans la section Avis publics, le **7 novembre 2023**.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce **7 novembre 2023**.



Mélissa Carbonneau

Directrice générale et greffière-trésorière